Image not found or type unknown

Emplacement PMR cour commune

Par **skiosseff**, le **13/01/2022** à **08:52**

Bonjour,

je viens d'acheter un appartement dans une copropriété d'une 20taine de lots. L'appartement est au rez de chaussée et donne sur une cour commune où une place PMR est délimitée devant les fenetres de ma cuisine.

Cet emplacement est collé, donc la voiture vient à quelques centimètres de mes fenêtres jusqu'à collé la facade. Est-ce que cet emplacement est réglementaire dans la mesure où aucun espace ne sépare mon habitation de cet emplacement ?

Sinon, existe t'il la possibilité de demander un changement d'emplacement ? Pour que cet emplacement soit mis ailleurs, à proximité de l'habitation de la personne en situation de PMR;

Merci pour votre aide.

Par **youris**, le **13/01/2022** à **11:00**

bonjour,

vous pouvez faire une demande pour votre prochaine A.G. mais je doute que votre A.G. accepte votre proposition.

en effet, lorsque vous avez acheté votre appartement, cette place existait et vous avez acheté en ayant connaissance de l'existence de cette place PMR.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés